



FEDERATION AERONAUTIQUE LUXEMBOURGEOISE
MEMBRE DE LA FEDERATION AERONAUTIQUE INTERNATIONALE (F. A. I.)
ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE EN 1909
Sous le Haut Patronage de S.A.R. Louis de Nassau, Prince de Luxembourg

Compte-rendu de la Réunion du Conseil d'Administration de la FAL
du lundi 12 février 2024 à 18h30 à la Maison des Sports

Ordre du jour :

1. Appel nominal des membres du CA

Présences : Mattiussi Erny, Lorang Jean, Weber JC, Metz René, Poeker Jeannot, Stieber
 Armand, Wanderscheid Jacques, Schneider Laurent, Touré Kany, Hoffmann
 Raymond, Hardt Fränz, Lecuit Carlo, Van der Poel Rob

Excusés : Freilinger Jérôme, Betzen Christophe, Schneider Jim, Bosseler Marc, Talon Cyrial

2. Approbation du rapport de la réunion du CA du 11 décembre 2023

Le rapport est approuvé sans commentaires ni corrections.

3. Rapport sur les activités du Bureau depuis le 11 décembre 2023

Les rapports des réunions du Bureau ont été publiés sur le site web de la FAL (Downloads) et sont supposés lus. Il n'y a pas eu de commentaires ni de questions.

4. Projets de RGD parachutisme projet de RGD ULM, PULM, PUL,

Les avis du Conseil d'Etat sur les projets ont été publiés et sont en train d'être analysés par les branches parachutisme, ULM et vol libre. Les commentaires reçus sont destinés à être incorporés dans les commentaires à présenter éventuellement à la DAC par la FAL.

Etant donné que le Conseil d'Etat demande au législateur de tenir compte de ses remarques et suggestions, et qu'il considère que les dispositions relatives aux conditions de qualification d'instructeur de parachutisme, aux conditions de leur formation et d'évaluation, du contenu des épreuves, ainsi que les dispositions relatives à l'exploitation des plateformes et des écoles de parachutisme réglementent l'exercice d'une activité commerciale ou libérale, relèvent donc du domaine la loi formelle en vertu de l'article 35 de la Constitution. De ce fait, il semble donc que la DAC soit obligée à revoir ses copies.



La FAL interviendra auprès de la DAC pour avoir une entrevue avec les responsables des textes du projet afin de pouvoir communiquer les commentaires de la FAL. Cette entrevue sera demandée à la DAC après l'entrevue de la FAL avec le Ministre des Sports du 23 février.

5. ELNT

• Convention MdS

La convention entre le MdS et la FAL relative à la création du Centre National de Parachutisme sera discutée lors d'une réunion avec les responsables du MdS en date du 20 février.

• Problèmes ELNT

Actuellement, étant donné que le Règlement Ministériel du 6 juin 2011 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Noertrange a été abrogé par le RGD du 19 octobre 2022 concernant les règles de l'air, et que de ce fait il n'y plus d'exploitant de l'aérodrome ELNT, il devient urgent de convenir avec l'Etat la distribution des charges et responsabilités relatives à l'exploitation de l'aérodrome.

En ce qui concerne le nettoyage/déboisage des abords de piste demandé par la DAC, il semblerait que nous soyons actuellement dans l'obligation de demander l'Utilité Publique avant que l'ANF puisse considérer notre demande d'intervention. Avec l'accord du CA cette affaire sera soumise à l'avis d'un expert juridique qui pourra également être consulté pour les questions de réglementation (voir point 4 de l'OJ).

6. Entrevue avec M. Georges Mischo, Ministre des Sports le 23 février

Les sujets à aborder ont été arrêtés par le Bureau et sont joints en annexe au compte-rendu.

7. Licences FAI, simplification des démarches

Erny Mattiussi est chargé d'établir une procédure simplifiée qui devra permettre aux membres de facilement demander la délivrance ou le renouvellement des Licences Sportives. Idéalement tous les membres de nos membres seront titulaires de la Licence Sportive. Il est rappelé que les titulaires de la LS bénéficient également depuis 2023 d'une assurance accident.

8. Organisation AG 2024

La salle pour l'AG est réservée pour le samedi 23 mars à 17h00. Les invitations pour l'AG et le dîner au Restaurant « A Guddesch » seront faites ensemble. Deux participants par membre seront invités aux frais de la FAL au dîner. Chaque participation au dîner de personnes supplémentaires sera payante.

9. Organisation EGU

Le Président adressera le message de bienvenue à l'assemblée le samedi-matin. A défaut du Président ce sera le secrétaire général.

10. Importance de la FAL pour les clubs

Il est rappelé aux membres qu'il est essentiel de tenir la FAL informée des activités de nos clubs. Les rapports des AG respectives sont à envoyer à la FAL.

11. Divers

Ràs.

Fin de la réunion : 20h00

JC Weber, secrétaire général

15/02/24



Annexe au compte-rendu CA du 12.02.24, point 6 de l'OJ

Sujets à aborder lors de l'entrevue avec Monsieur le Ministre des Sports Georges Misch en date du 23 février à 14h30

Parachutisme :

Direction de l'Aviation Civile :

- *Projet de RGD relatif aux activités des parachutistes. Avis du Conseil d'Etat N° CE :61.157*

Ministère des Sports :

- *Convention « Centre National de Parachutisme »*

Aviation à moteur :

Direction de l'Aviation Civile :

- *Aérodrome ELNT :*
 - *Non-respect de l'article 7ter de la loi du 31 janvier 1948*
 - *Autorisation d'exploitation d'un terrain de vol privé à Noertrange, Réf.2023 -127830*

ULM/PULM/PUL :

Direction de l'Aviation Civile :

- *Projet de RGD relatif aux activités des aéronefs ultralégers motorisés, des planeurs ultralégers motorisés et des planeurs ultralégers. Avis du Conseil d'Etat N° CE : 61.156*

Aéromodélisme :

Direction de l'Aviation Civile :

- *Autorisation hauteur d'opération limitée à 200 m sur le terrain de Mersch*

Vol à voile :

Ministère des Sports :

- *Avancement du projet de sécurisation de la piste de l'aérodrome de vol à voile à Useldange*

Aérodrome ELNT :

Ministère des Sports :

- *Acquisition des parcelles/ terrains non-encore acquises par l'Etat*
 - *Acquisition des parcelles/ terrains non-encore acquises par l'Etat Aérodrome ELNT*
 - *Demande de l'ANF de classer l'aérodrome « Utilité Publique » avant d'autoriser le nettoyage des abords de la piste*
 - *Convention de jouissance des terrains et bail de location des bâtiments avec l'Etat*
-